

BOURSE AUX JOUETS DE CRAVANCHE

Organisée par l'association Les Petits Cravanchous

Dimanche 02 NOVEMBRE 2025 de 14h à 17h30

Réservations

- Par mail à lespetitscravanchous@gmail.com pour faire une demande de dossier d'inscription
- Dépôt du dossier d'inscription dans la boîte aux lettres Les Petits Cravanchous située devant l'école maternelle de Cravanche avant le 24 octobre 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

TÉLÉPHONE :

MAIL :

PROFESSION :

NATURE DU STAND : Jouets, jeux de société, articles de puériculture, ...

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement de la bourse aux jouets et m'engage à les respecter.

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile 2025.

Date : Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

✓ Frais de participation de 12 € par table :

- ☐ Par chèque à l'ordre de « Les Petits Cravanchous »
- ☐ En espèces

✓ Pièce d'identité présentée et photocopiée :

N°
délivrée le
par

✓ N° emplacement attribué

/26

REGLEMENT BOURSE AUX JOUETS

Extrait de l'article L310-2 du code de commerce :

« Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an seulement. Ils doivent obligatoirement remplir une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux manifestations par an. La sanction pour le non-respect de cette loi, par extension en considérant que la personne fait du commerce non déclaré sans tenue d'un registre est de 6 mois de prison et de 30 000€ d'amende. ». Les informations sont consignées dans un registre de Police tenu à cette occasion.

1. Obligations légales

Toute personne participant à la Bourse aux jouets devra fournir :

- Son nom,
- son adresse
- une copie de sa pièce d'identité (être majeur)
- son règlement correspondant au montant de la réservation défini dans le bulletin d'inscription.

Pour la sécurité et le bon déroulement de nos événements, nous déclinons toute responsabilité en cas de pertes, de vols ou de dégradations sur les articles et biens déposés.

2. Cette bourse aux jouets est ouverte à tous les particuliers vendant des articles personnels d'occasion.

La priorité sera toutefois donnée aux habitants de Cravanche et aux parents d'enfants fréquentant l'école de Cravanche.

Les professionnels de la vente au déballage ne sont pas admis. Pour s'inscrire il faut obligatoirement :

- Ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile,
- Présenter une pièce d'identité,
- Signer le présent règlement qui vaut pour acceptation.

3. Horaires de la manifestation

Cette manifestation se déroule à la Cravanchoise à Cravanche (90300) :

le dimanche 2 novembre 2025 de 14h00 à 17h30.

L'installation des participants s'effectuera à partir de 12h30 et ce jusqu'à 14h00 avec l'obligation de rester jusqu'à l'horaire indiqué.

4. L'inscription est ouverte aux particuliers. La bourse aux jouets concerne UNIQUEMENT la vente de jouets, jeux de société, peluches, articles de puériculture. Il est INTERDIT de vendre d'autres objets qui ne sont pas en lien avec le vide-jouets et articles de puériculture.

5. Les articles proposés à la vente doivent être en bon état. Les exposants s'engagent à ne pas vendre des articles volés ni contrefaits. Les articles invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la vente. L'exposant s'engage donc à emporter ses invendus.

6. Prix des emplacements : 12€ par table

La table (1m60x80) est fournie. Toute table personnelle apportée est interdite

Le règlement peut se faire soit en espèces, soit par chèque établi à l'ordre de : Les Petits Cravanchous.

Aucune réservation ne sera prise en compte si le dossier est incomplet.

7. Les inscriptions sont définitives et les sommes versées resteront acquises à l'association.

8. L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas de force majeure ou en cas de participation d'exposants insuffisante. Les exposants seront alors remboursés.

9. L'association organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les articles en vente sont sous la responsabilité des exposants, l'association ne pourra être tenue responsable d'éventuelles détériorations.

10. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

11. Pour la sécurité de tous, les exposants devront laisser leurs véhicules sur les places de stationnement situées aux alentours ou sur le parking de la Cravanchoise.

12. La présence à cette journée implique l'acceptation au présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.